



# Organisation des tests de sélection pour le Diplôme d'Entraîneur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif Mention « Rugby à XV »

En fonction des documents fournis dans votre dossier d'inscription (certains diplômes donnant l'équivalence aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation), vous allez être convoqué(e) pour participer :

- ✓ aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

## PHASE 1

### EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au diplôme. Les critères de sélection se basent sur :

- les TEP comme décrits dans l'arrêté du 20 Novembre 2006 portant sur l'organisation du diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « perfectionnement sportif ».

À l'issue des TEP, le coordonnateur convoque directement les candidats en situation de réussite pour les tests spécifiques de l'organisme de formation.

Pour satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat doit :

- Attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition,
- Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeune ou senior) en rugby à XV (y compris à effectif réduit) pendant au moins une saison.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du DEJEPS Rugby, daté de moins de 3 mois avant l'entrée en formation.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- De la production d'attestations de participation à des compétitions de rugby à XV pendant au moins trois saisons sportives,
- De la production d'attestations de participation à l'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeunes ou seniors) en rugby à XV pendant au moins une saison sportive.

Sont dispensés d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe les personnes titulaires du brevet Fédéral « Ecole de Rugby » ou « Découverte-Initiation » ou « Développement ».

Sont dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation les titulaires des diplômes, certificat de qualification professionnelle ou brevets fédéraux suivants (à jour de réactivation) :

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option " rugby " ;
- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité " activités sports collectifs ", mention « rugby à XV » ou spécialité « rugby à XV » ;
- Certificat de Qualification Professionnelle « technicien sportif de rugby à XV », « Moniteur de rugby à XV » ;
- Diplôme fédéral du deuxième cycle filière entraînement délivré par la Fédération Française de Rugby ;
- Brevet fédéral d'entraîneur jeunes délivré par la Fédération Française de Rugby ;
- Brevet fédéral d'entraîneur délivré par la Fédération Française de Rugby.
- Brevet Fédéral perfectionnement ;
- Brevet Fédéral optimisation.

## PHASE 2

### TESTS DE SÉLECTION ORGANISÉS PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfait aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation. Ces tests se composent des épreuves suivantes :

#### 1 Epreuve vidéo (coefficient 2) - Durée : 1 heure

Le candidat aura 30 min pour observer et analyser la séquence vidéo fournie (une partie de match de 20 min de jeu à XV). Il devra élaborer une analyse des points forts et points faibles identifiés et proposer une situation au choix en fonction d'un point faible évoqué. L'épreuve vidéo porte sur la capacité des candidats à identifier les comportements des joueurs lors d'une compétition et de proposer des solutions adaptées.

A la suite de leur préparation, les candidats passeront 30 minutes devant un jury avec 10 minutes d'exposé et 20 minutes de questionnement.

Cette épreuve nous permet d'évaluer chez un futur titulaire d'une qualification professionnelle de niveau III, les capacités du candidat à observer et analyser les joueurs en situation de compétition.

#### 2 Epreuve de connaissance des règles du jeu (coefficient 0,5) QCM de 30 minutes

Cette épreuve aura pour objectif de discriminer les candidats sur leurs connaissances des règles sportives de notre discipline et quel que soit l'âge et le niveau des joueurs.

#### 3 Epreuve d'entretien professionnel sur dossier (Coefficient 1) – Durée : 20 minutes

L'exposé et l'entretien s'effectuent à partir de son écrit et d'un dossier comprenant trois parties :

- le curriculum vitæ du candidat,
- son projet professionnel et personnel,
- le compte rendu et l'analyse critique de son expérience.

Cette épreuve permet d'évaluer chez le candidat visant une qualification professionnelle de niveau III, les capacités :

- ✓ à s'engager dans la formation au regard de son projet professionnel et de son expérience en tant qu'encadrant dans l'activité,
- ✓ d'anticiper les exigences d'entrée dans cette formation professionnelle (contexte d'alternance, stages d'immersion dans club répondants aux prérogatives du diplôme, tuteur).

À l'issue des tests, il est établi un classement des candidats ; l'entrée en formation se fera en fonction de ce classement, en rapport avec le nombre de places ouvertes.

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au **03.80.74.08.88** ou à l'adresse mail suivante : [inscription@formapi.fr](mailto:inscription@formapi.fr)